



Certificat de travail

Par Eldorado

Bonjour

J'ai été recruté récemment pour un poste, et mon employeur me contacte pour me réclamer mes deux certificats de travail pour mes 2 anciennes expériences.

Or sur mon CV je n'ai pas mentionné mon avant dernier poste car j'y suis resté que 1 mois puis j'ai été en congé maternité et parental par la suite.

Aujourd'hui mon employeur me connaît uniquement sur mon dernier poste et mon avant dernier du coup.

Je ne suis pas capable de fournir un certificat avec les dates qui correspondent sur mon CV.

Quelqu'un pourrait-il m'aider ? S'agit-il seulement d'une tâche administrative sur laquelle je peux moi-même modifier la date de fin de mon contrat ? Ou y aurait-il des répercussions pour la suite ?

Merci pour votre aide

Par kang74

Bonjour

Vous devez lui fournir vos deux derniers certificats de travail .

Il peut en avoir besoin pour le calcul de l'ancienneté .

Bien évidemment, vous comprendrez bien qu'imaginer falsifier un document a des conséquences bien plus graves que de d'expliquer, comme vous le faites ici, que vous n'avez pas mentionné l'avant dernier contrat car congé mat/parental . C'est de l'ordre du délit pénal , faux et usage de faux .

Mieux vaut plaider l'erreur dans le CV que le fait d'avoir voulu délibérément le tromper .

Par Eldorado

Je comprends, sauf que lors de mon entretien les deux jurys m'ont bien posé la question du : comptez-vous faire d'autres enfants ? Avez-vous pris un congé maternité et parental parce que nous ne sommes pas intéressées... bref je passe qu'il s'agit d'une discrimination , mais s'il faut dire la vérité comment expliquer la date de fin qui n'est du coup pas bonne sur mon CV ?

Je suis aussi partante de dire la vérité... je ne sais pas comment expliquer ..

Effectivement il s'agit du calcul d'ancienneté

Par kang74

Donc vous n'avez pas d'autres choix que de plaider l'erreur s'ils s'étonnent de la différence de date (pas forcément, ce n'est parfois pas le même service qui traite de ces choses là)
Car mentir pour avoir des droits, c'est de la fraude, et du faux et de l'usage de faux .

Par Eldorado

Pour le calcul de l'ancienneté je m'en contre fiche.

Si je leur dit que je ne peux leur fournir que mon dernier certificat de travail. Cela pourrait il passer?